

N°17-09-106

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 15 septembre 2017.

Présents :

Mesdames CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BEAUBOIS B. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ;

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de GA FRANQUE) ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; SENECAT D. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CHARLEMAGNE V. ; ANDRIEU J. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; EVRARD B. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. (reçoit pouvoir de D. BEE)

Absents excusés :

Madame BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à B. BEAUBOIS) ; GALLET J.M. ; BEE D. (donne pouvoir à G. WYCKAERT)

Absents :

Madame POURCHEL I.

Messieurs GARENAUX M.

Madame Françoise DEGREMONT est élue secrétaire.

OBJET : CULTURE – 3^{ème} EDITION DU FESTIVAL D'ART SINGULIER

Rapporteur : Joëlle DELRUE

La Communauté de communes du Pays de Lumbres, en partenariat avec l'association ART_GROUPE, a organisé un festival d'art singulier début octobre 2016 et le renouvelle en 2017.

Il s'agit d'accueillir sur notre territoire pendant 7 jours une quinzaine d'artistes représentant ce courant artistique.

Dans le cadre de ce courant artistique dit « éco-citoyen », les artistes s'engagent à :

- Venir par leurs propres moyens (la CCPL prend en charge une partie des frais de transport)
- Ne pas être rémunérés
- Fournir des œuvres pour une ou plusieurs exposition(s), œuvres placées sous leur responsabilité

- Aller à la rencontre des acteurs du territoire et des écoles, conformément à un planning proposé par les organisateurs : échanges, ateliers, démonstrations, création in situ
- Faire don à la collectivité d'accueil des œuvres créées sur place pour l'événement et/ou dans le cadre des ateliers / démos

Au programme du festival :

Une grande exposition, dans un lieu central (Lumbres) et une ou deux expositions de plus petite taille (1 œuvre par artiste), du samedi au samedi suivant inclus.

Démonstrations, rencontres, médiation et ateliers jalonneront ces expos. Ouvertes à tous, un planning permettra d'accueillir de nombreux groupes de scolaires, de la maternelle au lycée.

1 concert de clôture en lien avec la saison culturelle, 1 concert 100% organisé par le label lumbrois Bruits défendus en ouverture.

Rencontres / ateliers / démonstrations seront organisés et planifiés sur l'ensemble du territoire pendant toute cette période, en partenariat avec les acteurs de la Communauté de communes du Pays de Lumbres. L'idée principale est que les artistes puissent créer des œuvres in situ, sous les yeux des habitants, et pourquoi pas avec eux.

Dans le processus de création des artistes, **la priorité sera donnée aux matériaux de récupération** : organisation de collecte de matériaux ou objets spécifiques... Plus généralement, une **démarche éco-citoyenne** sera adoptée au long du festival.

Il est également proposé de développer au fil de l'année 2018 des actions liées aux arts plastiques et visuels dans le cadre du rachat de la Maison du Papier à Esquerdes. Par exemple : expositions temporaires, projections-débats, ateliers autour de l'imprimerie...

Un dossier de demande de subvention sera déposé fin septembre auprès du Département, pour un budget prévisionnel global de 20 000 € couvrant notamment les dépenses suivantes :

- Hébergement des artistes et participation à leurs frais de déplacement (forfait)
- Restauration
- Communication
- Matériel
- Assurances
- Interventions extérieures

Le Bureau et la Commission Culture ont émis un avis favorable respectivement les 7 et 18 septembre dernier.

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Valider le projet pour une mise en œuvre en 2018,
- Valider l'engagement des dépenses pour un budget estimatif global 20 000 €,
- Autoriser toute démarche permettant de bénéficier de subventions complémentaires (Département, Région...),
- Autoriser le Président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet pour une mise en œuvre en 2018,
- **VALIDE** l'engagement des dépenses pour un budget estimatif global de 20 000 €,
- **AUTORISE** toute démarche permettant de bénéficier de subventions complémentaires (Département, Région ...),
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre du projet.

Pour extrait conforme.

Le Président,

